



VADE-MECUM 2017

COMITE DEPARTEMENTAL

22

Comité Départemental

Siège social : Golf de Saint Samson Route du Golf 22560 PLEUMEUR BODOU

Email : golfcd22@gmail.com

SOMMAIRE

1. REGLEMENTS CHAMPIONNATS PAR EQUIPE

- | | | |
|------|--|--------|
| 1.1. | CHAMPIONNAT PAR EQUIPE DAMES & MESSIEURS | page 3 |
| 1.2. | COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL | page 4 |

2. REGLEMENTS CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- | | | |
|------|--------------------------------------|-----------|
| 2.1. | CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES | pages 5-6 |
| 2.2. | CHAMPIONNAT INDIVIDUEL H & D | page 7 |
| 2.3. | CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS H & D | page 8 |

3. REGLEMENT MINI-TOUR

- | | | |
|------|-----------------------------------|---------|
| 3.1. | REGLEMENT MINI-TOUR | page 9 |
| 3.2. | CAHIER DES CHARGES DES MINI-TOURS | page 10 |

CALENDRIER DEPARTEMENTAL 2017

CHRONOLOGIQUE

11 mars	Mini-tour n°1	Saint Cast
19 mars	Championnat par équipes Dames & Messieurs	Saint Samson
08 avril	Mini-tour n°2	Ajoncs d'Or
11-12 avril	Championnat individuel jeunes	Ajoncs d'Or
18 avril	Championnat individuel Seniors Dames & Messieurs	Bégard
13 mai	Mini-tour n°3	Boisgelin
14 mai	Championnat Individuel Dames & Messieurs	Pléneuf
20 mai	Mini-tour n°4	Saint Samson
01 octobre	Coupe du Conseil Départemental	La Corbinais

CHAMPIONNAT DES COTES D'ARMOR PAR EQUIPES DAMES et MESSIEURS

Dimanche 19 mars 2017 au golf de SAINT SAMSON

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Toutes les Associations sportives du département, affiliés avec terrain

- 6 joueurs par équipes Messieurs + 6 remplaçants éventuels
- 4 joueuses par équipes Dames + 4 remplaçantes éventuelles

Licence valable pour l'année en cours et certificat médical à jour

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 18 trous.

Marques de départ : Repères Bleus pour les Dames et repères blanc pour les Messieurs

Classement : Addition des 5 meilleurs scores par équipe Messieurs.

Addition des 3 meilleurs scores par équipe Dames

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte, puis de la seconde meilleure carte, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

♦ **Le tirage des départs** est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente avec le 1^{er} départ à 08H30.

Les horaires de départs seront disponibles à partir du vendredi soir précédent l'épreuve

♦ **Ordre de jeu** : Les joueu(rs)ses porté(e)s sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

ENGAGEMENT

DROITS D'ENGAGEMENT : 390 Euros par club pour l'ensemble des compétitions par équipes organisées par le Comité Départemental pour l'année en cours.

Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf des Côtes d'Armor

MODALITES des INSCRIPTIONS :

L'inscription se fait par l'extranet (tous les clubs sont automatiquement inscrits)

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le mercredi précédent l'épreuve à 14H00

En cas de problème d'inscription contactez Jacques Caulet au 06 30 21 68 84

REMISE des PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve, au Club-House du Golf.

**COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES COTES D'ARMOR**
Dimanche 1^{er} octobre 2017 au golf de LA CORBINAIS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Toutes les Associations sportives du département, affiliés avec terrain

6 joueurs par club :

- Si possible le PRO du club
- Minimum 2 femmes
- Le total des index des 6 joueurs doit être supérieur à **80,0**
- Index maximum des joueurs : **32,0** à la date limite d'inscription

Licence valable pour l'année en cours et certificat médical à jour

FORME DE JEU

Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Bleus pour les Dames et repères blanc pour les Messieurs

Classement : Addition des 2 meilleurs scores brut et des 3 meilleurs scores net (pas de cumul).
Si le pro participe son score sera automatiquement pris en brut

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte en net, puis de la meilleure carte en brut, etc.

DEPARTS

◆ **Les départs** seront organisés en 2 tranches horaires et en harmonisant les départs (pas de joueurs du même club dans la même partie).

Les horaires de départs seront disponibles à partir du vendredi soir précédent l'épreuve

ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT : Aucun (déjà réglé dans le forfait annuel)

MODALITES des INSCRIPTIONS :

L'inscription se fait par l'extranet (tous les clubs sont automatiquement inscrits)

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le mercredi précédent l'épreuve à 14H00
En cas de problème d'inscription contactez Jacques Caulet au 06 30 21 68 84

REMISE des PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve, au Club-House du Golf.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

« JEUNES »

Mardi 11 et mercredi 12 avril 2017 au Golf des AJONCS D'OR

Qualificatif, avec les 2 « mini-tours » de qualification, organisés par le Comité départemental, pour le championnat de Bretagne des jeunes les 10 et 11 juin au golf des Ajoncs d'Or.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" et le vade-mecum des Jeunes de l'année en cours. Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CATEGORIES D'AGES

Garçons et filles nés en 1999 et après, licenciés FFG dans le département, certificat médical actif.

U 16 Minimes garçons et filles	nés en	2001-2002
U 14 Benjamins garçons et filles	nés en	2003-2004
U 12 garçons et filles	nés en	2005 et après

FORMULE DE JEU

- Stroke-play brut sur 36 trous / 18 trous par jour

RAPPEL : Les accompagnants ne sont pas autorisés à suivre leurs propres enfants.

CRITERES DE PARTICIPATION

- U 16 Minimes garçons : index <18,5
- U 14 Benjamins garçons : index <26,5
- U 12 garçons et filles : index ≤ 45
- U 16 Minimes filles : index <26,5
- U 14 Benjamins : index <35,5

Il n'y aura aucune dérogation possible pour les limites d'index

REPERES DE DEPARTS

U 16 Minimes garçons :	repère blanc	U 16 Minimes filles :	repère bleu
U 14 Benjamins garçons :	repère jaune	U 14 Benjamins :	repère rouge
U 12 garçons :	repère orange	U 12 filles :	repère violet

CLASSEMENT POUR LE TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

- Addition des scores des 2 journées.
- En cas d'égalité : le classement sera établi en utilisant le départage « RMS », Exception pour la 1^{ère} place : Play Off en trou par trou

HEURES DE DEPARTS

- Le 1^{er} jour dans l'ordre croissant des index et par catégories
- Le 2^{ème} jour dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} jour et par catégories

CONDITIONS PARTICULIERES (voir Vademecum 2017)

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Liges ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

Téléphone portable : Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs.

1. Utilisation dans le but d'obtenir une aide au jeu : Disqualification (Règle 14-3)
2. Utilisation dans les conditions autorisées par les Règles mais gênant les autres compétiteurs
 - 1ère infraction : Avertissement officiel
 - 2ème infraction : Disqualification (infraction grave à l'étiquette).

QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Le nombre de qualifiés est fonction des résultats et des participants par catégories. Ce nombre sera déterminé par "l'Equipe Technique Régionale" (E.T.R.)

Le classement de la qualification se fera à partir des 2 journées du championnat départemental et des 2 « mini tours » de qualification.

Pour ce classement le total brut des 3 meilleures cartes sera retenu en tenant compte du par de chaque terrain.

Wilds-cards : a titre exceptionnel L'ETR se réserve le droit de repêcher un joueur non qualifié qui n'a pas pu participer à une ou plusieurs épreuves parce qu'il a joué une **compétition golfique d'une catégorie supérieure** (grand-prix, divisions adultes, une sélection, ...), une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne, un séjour scolaire à l'étranger, etc...

INSCRIPTIONS

Par Extranet par l'intermédiaire des Clubs

Date limite d'inscription : 5 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve

- Droit d'engagement : gratuit.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

Dimanche 14 mai 2017 golf de PLENEUF

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- aux joueuses et joueurs licenciés d'un Club des Côtes d'Armor et/ou licencié « Bretagne » et domiciliés dans le département.
- **Nombre d'inscrits limité à 110.** Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par l'ordre des index.

FORME DE JEU

STROKE PLAY / 18 TROUS

CLASSEMENT EN BRUT

Messieurs : 1^{ère} série : index inférieur à 8,5 marques blanches
2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4 marques blanches
3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4 marques jaunes

Dames : 1^{ère} série : index inférieur à 12,5 marques bleues
2^{ème} série : index de 12,5 à 24,4 marques bleues
3^{ème} série : index de 24,5 à 35,4 marques rouges

L'index pris en compte est celui à la date de clôture de l'inscription

Ordre des départs : dans l'ordre décroissant des index et par séries (3^{ème}, 2^{ème} puis 1^{ère}).
1^{er} départ à 8h00

Qualifiés pour le Championnat de Bretagne individuel :

Messieurs : les 20 meilleurs scores et aequo des deux premières séries confondues

Dames : les 6 meilleurs scores et aequo des deux premières séries confondues

Les joueuses et joueurs "élite catégorie 0, 1 et 2" sont qualifiés d'office, ainsi que des joueurs qui ont participé aux championnats de Bretagne de l'année précédente et qui n'ont pas pu participer à ce championnat départemental parce qu'ils ont joué une **compétition golfique d'une catégorie supérieure** (grand-prix, divisions adultes, etc...)

ENGAGEMENT

DROITS D'ENGAGEMENT : **22 Euros** pour les adultes, **10 Euros** pour les moins de 20 ans.
Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf des Côtes d'Armor

MODALITES des INSCRIPTIONS :

L'inscription se fait par l'extranet (tous les clubs sont automatiquement inscrits)

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le mercredi précédent l'épreuve à 14H00
En cas de problème d'inscription contactez Jacques Caulet au 06 30 21 68 84

PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 30 minutes après la fin de l'épreuve.

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
SENIORS DAMES et SENIORS MESSIEURS 1 et 2**

MARDI 18 AVRIL 2017 au Golf de BEGARD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées
par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- Aux messieurs seniors 1 ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département ;
- Aux messieurs seniors 2 ayant atteint l'âge de 65 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département ;
- Aux dames ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciées dans un club du département.

Le nombre des joueurs est limité à 100. Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous

Classement en brut

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors 1 et 2 :	Boules jaunes	1 ^{ère} série : index jusque 15,4 2 ^{ème} série : index à partir de 15,5
Dames :	Boules rouges	1 ^{ère} série : index jusque 15,4 2 ^{ème} série : index à partir de 15,5

L'index pris en compte est celui à la date de clôture de l'inscription

Ordre des départs :

- 2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT : 22 euros (chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf)

MODALITES des INSCRIPTIONS : _L'inscription se fait par l'extranet

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le vendredi précédent l'épreuve
En cas de problème d'inscription contactez Jacques Caulet au 06 30 21 68 84

PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 1/2 heure après la fin de l'épreuve.

QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Chaque département **qualifie 50 joueurs et joueuses** au prorata des participants effectifs dans chaque catégorie

Les trois premiers de la première série du championnat de Bretagne de l'année précédente, dans chaque catégorie, sont qualifiés d'office. Ils ne rentrent pas dans le quota départemental.

MINI TOUR 22 année 2017

Réservée aux jeunes (garçons et filles) des Catégories U12, benjamins et minimes.

But : permettre aux jeunes du département de s'affronter entre eux afin de leur donner le goût de la compétition et d'améliorer leur index.

Limite d'index :

- Minimes garçons : <26,5
- Benjamins garçons : <36,5
- U 12 garçons et filles : <50
- Minimes filles : <26,5
- Benjamins filles : <35,5

Charge aux clubs d'organiser des compétitions afin que leurs jeunes puissent y participer.

Forme de jeu :

- Stroke play : 18 trous pour les benjamins et minimes
- Stroke ford (stroke play plafonné à 10) : 18 trous pour les U 12 ayant un index inférieur à 40.
- Stroke ford (stroke play plafonné à 10) : 9 trous pour les U 12 ayant un index entre 40 et 50.

En cas de mauvaises conditions atmosphériques le jeu pourra se dérouler en **stableford**

Marques de départs :

- Minimes : blanc et bleu
- Benjamins : Jaune et Rouge
- Poussins (11 – 12 ans): Rouge (de 5400 à 5700 mètres si possible)
- Poucet (9 – 10 ans) : Rouge (5400 mètres maximum)
- Enfants (moins de 9 ans) : Rouge pour les par 3 et repère 135m pour les par 4 et 5
- Moins de 13 ans (index <40) Rouge pour les par 3 et repère 135m pour les par 4 et 5

Classement :

Pour chaque journée il y aura un classement mixte individuel par catégorie en brut et en net.

Un classement général en **brut** sera établi à l'issue de chaque journée, en totalisant les scores (brut - le par).

Un classement général en **net** sera établi à l'issue de chaque journée, en totalisant les scores (net - le par).

Inscription :

Les inscriptions se font par l'**extranet** avant le **jeudi** précédent l'épreuve.

Les inscriptions **arrivant après cette date** ne seront pas prises en compte

Dates retenues

SAMEDI 11 MARS 2017	<i>SAINTE CAST</i>	SAMEDI 13 MAI 2017	<i>BOISGELIN</i>
SAMEDI 8 AVRIL 2017	<i>AJONCSD'OR</i>	SAMEDI 20 MAI 2017	<i>ST SAMSON</i>

Les « mini tour » de **BOISGELIN** et de **ST SAMSON** ainsi que **les 2 tours du championnat départemental** servent de support pour la **qualification aux championnats de Bretagne**

Dans la mesure du possible, pour des problèmes d'horaires de retour au domicile, les départs se feront à **partir de 10h.**

En cas de problème pour les horaires ou autres prévenir un des Responsables

- **Jacques Caulet 06 30 21 68 84**
- **Yvon Roselier 06 81 04 55 01**

MINI TOUR 22 année 2017

CAHIER DES CHARGES

POUR LES GESTIONNAIRES

Les gestionnaires devront respecter le cahier des charges suivant :

Terrain

Des départs seront réservés pour cette compétition en concertation avec l'Association Sportive. Le terrain sera préparé comme pour une compétition de club

Accueil

L'accueil devrait être ouvert ½ heure avant le 1^{er} départ
Prévoir des sandwiches ou barres chocolatées

Location du terrain

La location du terrain sera de **200 €**. Cette location comprend la location du terrain, la mise à disposition d'un seau de balles de practice par jeune (s'ils le souhaitent) et un rafraîchissement (bouteilles de jus de fruit) à la fin de la compétition.

La facture sera adressée au Trésorier du Comité Départemental, Monsieur **Alain Besnoux**, 9 rue du Pont Brulé, 22550, Matignon

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les Associations Sportives devront respecter le cahier des charges suivant :

1. L'Association Sportive gèrera la compétition. **Jacques Caulet** pourra vous aider pour créer cette compétition sur RMS.
2. L'Association Sportive communiquera le nom du responsable à contacter pour cette épreuve, ceci afin d'adapter l'organisation de l'épreuve en fonction de différents paramètres (condition climatique, nombre d'inscrits, etc...).
3. Les départs se feront, si possible à partir de 10 heures, par catégories et/ou index. Les Moins de 13 ans ayant un index entre 40 et 50 partant en dernier pour 9 trous.
4. Les inscriptions se feront par l'**extranet** avant le **jeudi précédent l'épreuve**, les inscriptions **arrivant après cette date**, ne seront pas prises en compte.
5. Les horaires seront publiés sur le web.
6. La présence d'un starter est souhaitée.
7. Un classement en **brut et net stroke play** sera établi par catégorie.
8. Les résultats seront transmis à Jacques Caulet (jacques.caulet@wanadoo.fr) pour les mettre en ligne sur le site de la ligue de Bretagne rubrique Comité Départemental 22.

Dans la mesure du possible un représentant du Comité Départemental sera sur place le jour de l'épreuve.

En cas de problème pour les horaires et autres prévenir un des responsables

Jacques Caulet 06 30 21 68 84

Yvon Roselier 06 81 04 55 01